

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

8 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze Septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 17

Absents : 2

Votants : 17

Exprimés : 18

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mmes VOLLAIS, d'OLEON et Mrs FOUCHER et

LAURENT, Adjoints

Mmes CHEDEVILLE, LE DENMAT, STREBEL, VAUVARIN,

VINCENT-ANDRE, Mrs DUCROIZET, LIENARD, MAJEWSKI,

MALHERBE, POULAIN, QUINETTE et WALTER.

Absents excusés : Mmes DEBLOIS et JUMELIN.

Mme DEBLOIS donne pouvoir à Mme d'OLEON.

Secrétaire de séance : Mr MAJEWSKI.

Le procès-verbal de la séance du 25/06/20 est approuvé.

N° 1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 1^{er} Mars 2020, les communes de plus de 1 000 habitants doivent désormais avoir un règlement intérieur (auparavant cela n'était obligatoire que pour communes de 3 500 habitants et plus).

Vu la proposition de règlement intérieur ci-annexé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du fonctionnement du conseil municipal.

N° 2 – PARTELIOS HABITAT : TRANSFERT DE PROPRIETE DANS LE LOTISSEMENT LE LIEU BARON :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser la cession de plusieurs parcelles situées au lieu Baron à la société Partélios Habitat. En effet, lors de

la cession entre la commune de Dozulé et Partélios Habitat en date du 13/06/1995, ces parcelles ont été oubliées par l'organisme gestionnaire, alors qu'elles constituent les jardins d'agrément des habitations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de céder gratuitement les parcelles ci-dessous :

COMMUNE DE DOZULE A PARTELIOS HABITAT				
	SECTION	NUMERO	CONTENANCE	Lieudit
Domaine public de la Commune	AH	217	61 m ²	Impasse des Champs
		219	36 m ²	Rue Zell am Main
		220	56 m ²	Rue Zell am Main
		221	102 m ²	Rue Zell am Main
		223	117 m ²	Rue Zell am Main
		224	108 m ²	Rue Zell am Main
		225	100 m ²	Rue Zell am Main
		226	103 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		227	26 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		228	17 m ²	Place des Commandos de Marine
		229	120 m ²	Place des Commandos de Marine
		230	47 m ²	Rue Zell am Main
		231	20 m ²	Rue Zell am Main
		232	134 m ²	Rue Zell am Main
		233	52 m ²	Rue Zell am Main
		234	117 m ²	Rue Zell am Main
		235	14 m ²	Impasse des Champs
		236	14 m ²	Impasse des Champs
		237	60 m ²	Impasse des Champs
		238	8 m ²	Impasse des Champs
Domaine privé de la commune	AH	158	56 m ²	Place des Commandos de Marine
		208	4 m ²	Place des Commandos de Marine
		104	82 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		162	30 m ²	Place des Commandos de Marine
		168	78 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		169	105 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		177	316 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		178	93 m ²	Rue Fernand Seigneurie
		180	105 m ²	Le Lieu Baron
		181	79 m ²	Le Lieu Baron
		182	334 m ²	Le Lieu Baron
		183	31 m ²	Le Lieu Baron
		198	61 m ²	Rue Zell am Main
		199	70 m ²	Rue Zell am Main
		200	89 m ²	Rue Zell am Main
		201	225 m ²	Rue Zell am Main
		202	109 m ²	Rue Zell am Main
		212	242 m ²	Rue Zell am Main
213	358 m ²	Rue Zell am Main		

	214	137 m ²	Rue Zell am Main
--	-----	--------------------	------------------

Prend bonne note que les frais liés à cette cession seront pris en charge par Partélios Habitat,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

N° 3 – CNAS : DESIGNATION DU DELEGUE ELU :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Dozulé adhère au Comité National d'Action Social, association qui œuvre pour les fonctionnaires, et que suite aux élections municipales, il convient de désigner un élu pour être délégué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le délégué suivant : Mme Magali JUMELIN.